



Association APAV  
A Pied A Vélo en Pays de Morlaix  
5 venelle des eaux  
29600 MORLAIX  
[apiedavelo@laposte.net](mailto:apiedavelo@laposte.net)  
[apiedavelo.bzh](http://apiedavelo.bzh)

Madame le Maire  
Hôtel de ville  
29600 MORLAIX

Morlaix, le 13 mai 2020

Objet : Mise en place d'aménagements cyclables et piétonniers temporaires après le 11 mai

Copie : M. le Sous-préfet du Finistère  
Mme la Présidente du Conseil Départemental du Finistère  
M. le Président de Morlaix Communauté

Madame le Maire,

La sortie du confinement est une opportunité majeure et unique pour envoyer un signal très fort en faveur de déplacements non motorisés. Les nouvelles contraintes de distanciation physique, de remise en forme physique, de soutien aux commerces et producteurs locaux, penchent en faveur de la marche et du vélo.

Jusqu'au 11 mai, une grande majorité de Morlaisiens auront peu utilisé leur voiture et beaucoup auront pris l'habitude de faire leurs courses à pied ou à vélo. Nous avons goûté et apprécié l'air pur, le chant des oiseaux et les rues pacifiées, accueillantes lors de nos déambulations dans la ville. Les mesures de confinement ont entraîné une augmentation de la part des déplacements courts entre 1 km et 5 km.

Afin d'éviter une hausse de la circulation par désaffection des réseaux de transport en commun et du covoiturage, avec potentiellement une hausse de la pollution, la pratique du vélo est fortement encouragée par les pouvoirs publics. L'encouragement de la mobilité à vélo et à pied doit être une réponse rapide et à moindre coût des collectivités et de l'Etat.

Dès à présent, les collectivités de Brest, Quimper, Concarneau, le CD29, les Communautés d'Agglomération, ont été sollicités par les associations FUB<sup>1</sup> locales correspondantes (Kernavélo, Bapav, Crade) ; des réflexions sont engagées, et des solutions temporaires favorisant les mobilités actives se mettent en place .

Le CEREMA<sup>2</sup> a pris la mesure du problème et formule des recommandations applicables dès maintenant pour l'organisation à court terme d'aménagements cyclables et piétonniers temporaires pour que la sécurité soit renforcée (voir lien en fin de courrier).

La ministre de la transition écologique prévoit le déblocage de 20 millions d'euros afin d'aider à leur aménagement afin de réserver des solutions alternatives pour les déplacements travail et école.

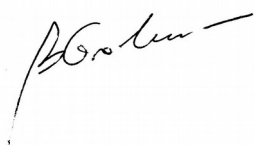
Pour Morlaix et son agglomération, de par notre connaissance du terrain et des usagers actuels et potentiels, nous proposons que soient étudiés et réalisés les aménagements ou mesures temporaires suivants :

- créer des bandes/pistes cyclables temporaires sur les axes à forte circulation (voir cartographie en annexe) et assurer la continuité avec le schéma cyclable communautaire adopté en octobre 2019, avec pour priorité la liaison avec Saint Martin, Plouezoch, Plouigneau, Locquéolé et Plourin-lès-Morlaix ; ces axes ont déjà été présentés comme structurants lors du manifeste vélo présenté pour les élections municipales (action n°3) ;
- généraliser les sas vélo aux feux tricolores, s'ils sont remis en service, instituer le double sens cyclable dans toute la zone 30 conformément à la loi et examiner les exceptions à cette mesure ;
- restreindre ou supprimer la circulation devant les établissements scolaires aux heures d'entrée et de sortie des classes et des cours ;
- élargir l'espace dédié aux piétons seuls en élargissant la partie trottoir, en prenant une partie de la chaussée devant les commerces, les écoles, les équipements publics ;
- anticiper la mise en place de la neutralisation des places de stationnement en amont des passages piétons (article 52 loi LOM).

Nous sommes mobilisés pour collaborer étroitement avec les différents gestionnaires de voirie aux côtés de la mairie de Morlaix. C'est pourquoi nous adressons copie de ce courrier au Conseil Départemental du Finistère, à la Communauté d'Agglomération de Morlaix, ainsi qu'à la Préfecture du Finistère.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous et vos services autour de ces propositions.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Benoît Groleau, co-président

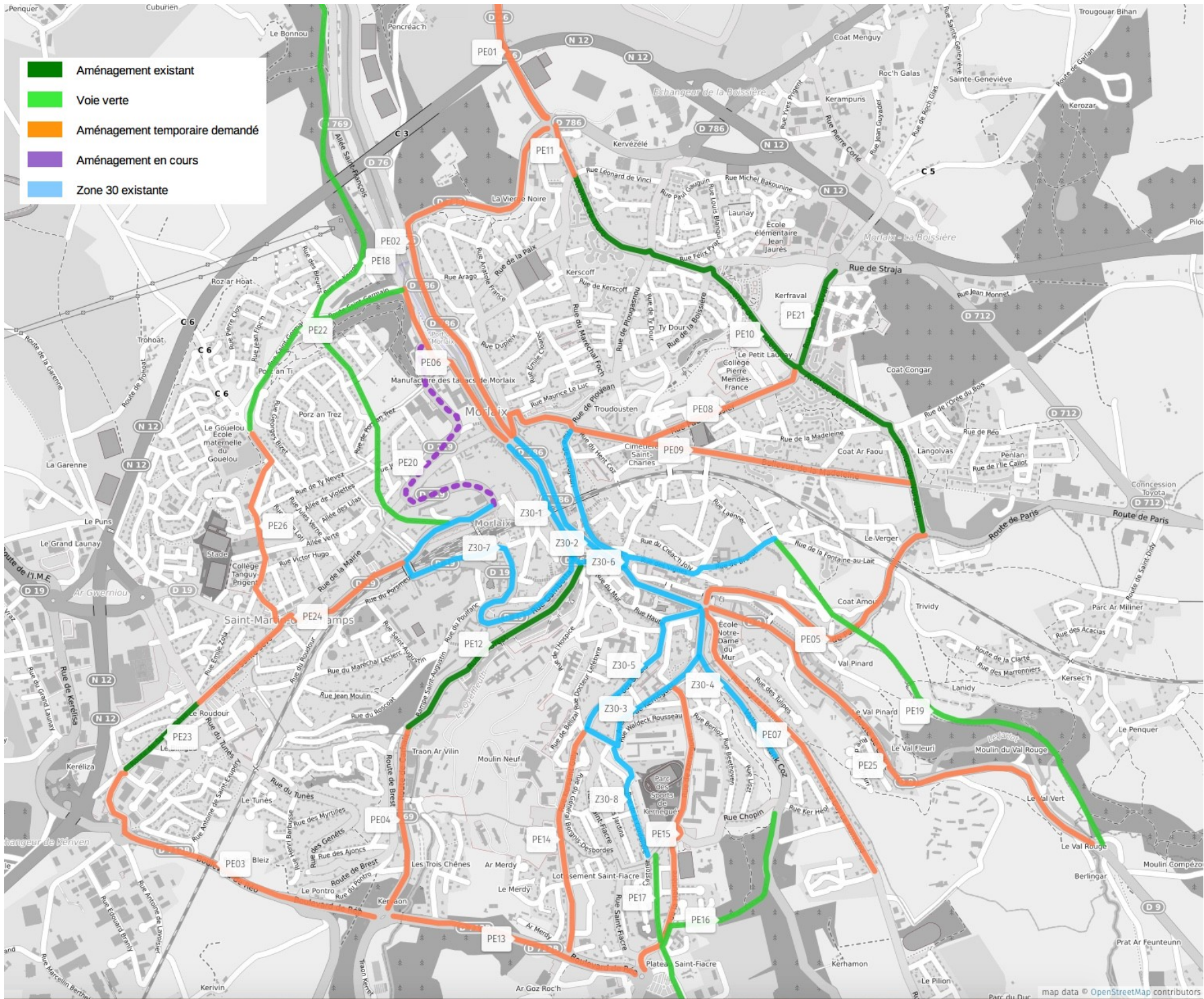


Michel Péron, co-président

PJ : Cartographie des bandes/pistes cyclables temporaires

<sup>1</sup> [Fédération des Usagers de la Bicyclette](#)

<sup>2</sup> <https://www.cerema.fr/fr/actualités/aménagements-cyclables-temporaires-confinement>



- Aménagement existant
- Voie verte
- Aménagement temporaire demandé
- Aménagement en cours
- Zone 30 existante